—Depuis deux mois environ, poursuivit le curé de Flemalle, j'étais établi au château d'Omezée sur le pied de la plus franche et de la plus cordiale amitié, appréciant chaque jour davantage le mérite et les vertus de Mme de Vaucleroy, et plus épris que jamais de sa charmante fille, quand y arriva le comte Frédéric de Manteville, alliée a cette famille, qui quittait le service d'Autriche et venait s'établir au centre des propriétés qu'il possédait dans les environs. C'était un homme plus âgé que moi de dix ans, mais bien conservé ; il avait fait la guerre contre les turcs avant la campagne de Wagram, où il s'était trouvé comme major des dragons de La Tour ; une large cicatrice, résultat d'une blessure reçue à cette meurtrière affaire, lui traversait le front, mais sans nuire à la régularité et à la beauté mâle de sa figure. M. de Manteville, assez froid en apparence, était un homme de cœur dans toute la force du terme, rempli de dignité, mais courtois et affable ; d'une humeur toujours aimable, il plaisait à chacun ; sa conversation animée et spirituelle était exempte d'égoïsme ; discret, affectueux, serviable, c'était, en un mot, un homme charmant au premier abord ; mais, lorsqu'on le connaissait mieux, on trouvait chez lui de l'érudition, une foi religieuse d'une simplicité et d'une solidité admirables, et toutes les vertus qui font l'homme de bien, toutes les qualités qui distinguent le gentilhomme accompli.

Personne n'était plus digne que lui de la main de Mlle de Vaucleroy : harmonie parfaite de sentimens, conformité de goûts, sympathies en tout genre, convenance sous le rapport de la fortune et de la naissance. Mon cœur devina ces motifs de rapprochement ; il en conçut une affreuse jalousie dès les premières heures de l'arrivée de M. de Manteville, et toutes les espérances de mon fatal amour furent ébranlées.

(*A continuer.*)

LA REVUE CANADIENNE.

MONTRÉAL, 24 MARS, 1846.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

DISCUSSION SUR L'ADRESSE.

Séance de lundi, 23 mars 1846.

Nous avons assisté hier soir aux débats parlementaires, et c'est sous l'influence de pénibles émotions que nous prenons la plume ce matin, pour en rendre un compte fidèle à nos lecteurs.

La chambre s'est réunie à 3 heures P. M. Il y avait 71 membres présents en comptant l'orateur ; Les divisions plus bas donnent leur noms ; les absents sont MM. *Bertrand*, Jobin, (malade), Lacoste, (malade). *La Terrière*, Dickson, Foster, Le Boutillier, McConnell, Merrit, Munro, Murney, Powell, Thompson. 13.

Quand l'orateur eut pris son siège, que la séance fut ouverte, on procéda aux affaires de routine ; un rapport sur l'état de la bibliothèque fut déposé sur la table par l'orateur.

Trente-cinq pétitions furent présentées.

Ces pétitions ont rapport à des affaires purement locales et privées.

On rapporta ensuite l'absence de MM. *Bertrand*, Lacoste et *Dickson*, comme membres siégeant sur le comité de l'élection contestée d'Oxford, MM. Dickson, Lacoste, Desaulnier et Tasché, sur l'élection contestée de Middlesex, et MM. Lacoste et Chabot, sur l'élection contestée de West Halton ; ces membres absents furent sommés de se trouver à leurs places dans la chambre à la prochaine séance. M. Christie présente ensuite deux projets de lois, le premier pour permettre aux habitans des Isles de la magdeleine d'établir un conseil municipal, etc., seconde lecture ordonnée pour lundi prochain ; le second pour pourvoir à la preuve de certains mariages devant des magistrats ou autres, à Gaspé, et pour enregistrer les mariages, baptêmes et sépultures dans Gaspé, seconde lecture, lundi prochain. Ensuite on passa à l'ordre du jour, la DISCUSSION DU DISCOURS de l'administrateur.

Ainsi qu'il était facile de le prévoir, les résolutions proposées par le ministère, par l'entremise du Col. Prince, de celui qui en 1843 vota en faveur des ex-ministres, et ne le fit pas sans prononcer un discours ardent et patriotique, approuvant leur conduite et condamnant sir Charles Metcalfe qui voulait abuser de ses prérogatives, ces résolution, disons-nous, placées en de telles mains, font remonter vers le chef de l'exécutif, les paroles prononcées par lui vendredi dernier, et voilà tout. Le pouvoir a parlé, et l'obéissance servile répond avec une fidélité d'expression, qui accuse un développement remarquable des facultés de la mémoire.

Les ministres ont dit : *tout est bien, vous ferez* ; la chambre, ou plutôt cette majorité fictive vendue au pouvoir a répondu : *tout est bien, nous ferons.* Les ministériels sont montés au capitole, et en y montant, ils ont sacrifié ce qui leur restait de pudeur et d'honnêteté. En présence des besoins nombreux du pays, le cabinet a donné des mots vagues et des hors d'œuvres. Le peuple attendait *quelque chose*, si peu que ça fut ; il n'y a rien dans l'adresse de la question de l'université, rien de la judicature, rien des municipalités du Haut-Canada. Quant au Bas-Canada, la manière dont il est représenté dans le cabinet, l'état de la société dans les villes, toute cette longue suite d'injustices que l'on fait peser sur lui depuis l'union, les injures dont on l'abreuve, tout cela est effacé, doit être effacé, par une réorganisation de la milice, que l'on recommande, vu la position de l'Angleterre vis-à-vis les Etats-Unis.

Quant à votre langue, on vous la rendra, quand ? Et vos franchises électorales, et votre part égale des droits constitutionnels ; tout cela, ce sont des vains mots dont s'occupent bien peu ceux qui vous représentent dans le cabinet actuel. Le président du conseil parlera bien de son expérience, de ses services, de sa "crise ministérielle," de ses "considérations sur la *Belgique*," de tout ce qu'il a fait, de tout ce qu'il fait aujourd'hui, de tout ce qu'il fera demain, il parlera de la vertu, de la philantropie, de la charité de l'ex-gouverneur lord Metcalfe, mais il n'élèvera pas la voix quand ses compatriotes sont insultées, et privés de tous leurs droits politiques.

M. Viger en paraissant à la chambre hier soir a comblé la mesure de ses fautes et de ses iniquités politiques. Il nous a tous dénoncé, canadiens, comme des parjures et des traîtres, en élevant jusqu'aux nues la mémoire de l'administration Metcalfe, qui elle, par la voix élevée du représentant de la Souveraine, dénonçait nos représentans comme des traîtres et des parjures.

Quel spectacle, bon Dieu ! que celui de notre parlement ! Et pourquoi le Canada tout entier, tout ce qu'il y a en Canada d'honnêtes gens, sans acception de parti, ne peuvent ils assister aux débats qui s'agitent aujourd'hui sous les voûtes du marché Ste. Anne ! Du nord au midi, de l'est à l'ouest du pays, il n'y aurait certainement qu'une voix pour s'écrier que, si des chambres librement élues sont un bienfait de la civilisation, c'est dans sa colère que Dieu inflige au peuple, les parlements corrompus, et ceux composés par des fraudes électorales. Depuis bien des années, le Canada a été témoin de beaucoup de folies, de fautes et mêmes de crimes dans l'administration et dans la politique ; mais nous le disons, avec une douloureuse conviction, jamais assemblée législative revêtit des caractères aussi tristement misérables, que ceux qui se révèlent ou plutot qui se constatent en ce moment.

Il est inutile de faire l'historique de toutes ces saturnales de la corruption, tout le monde le connaît. Le côté ministériel augmente en nombre chaque jour, et la dissatisfaction, l'indignation publique s'élève en même temps en proportion, à la vue de honteuses transactions qu'on vient légaliser avec des majorités complaisantes, par ces mots mensongers : *nous avons la majorité.*

Oui vous avez la majorité, mais à l'aide de quoi, et quelle majorité ? Est-ce une majorité constitutionnelle ? Est-ce la représentation populaire qui vous constitue, ou bien est-ce le pouvoir, qui par la force et la ruse vous a donné une majorité numérique ?

La multiplicité des misères que nous sommes condamnés à enrégistrer et le peu de temps que nous avons pour les mettre en ordre, ne nous permet point d'exprimer plus au long nos regrets et notre indignation à la vue de l'immense corruption qui s'infiltre et se loge dans toutes les arteres de notre Société. Hier soir, le ministère n'a trouvé d'autre moyen pour combattre l'amendement de M. Baldwin et de l'opposition que de nier des actes aussi patents que la lumière du jour, et de réduire les manœuvres coupables qui lui sont imputées aux simples propositions d'une influence parfaitement constitutionnelles.

Mais un tel état de choses doit-il durer ? Sommes nous condamnés, nous, Canadiens Français, a vivres avec ces fantômes de libertés et de droits politiques auxquels ont veut donner de la réalité et de la vie. Parceque trois ou quatre de nos noms *Canadiens* nous ont indignement trahi, sommes-nous résignés à perdre notre existence politique ! Non, certes, non. Eh bien ! alors que faut-il faire ?

Elever la voix en Parlement ; on nous dira : *nous avons la majorité*, alors, c'est hors du Parlement qu'il faut protester ; puisque on déclare la guerre au pays, c'est au pays qu'il faut parler, c'est sur lui qu'il faut agir.

Le Col. Prince en se levant pour soumettre à la considération de la Chambre les Résolutions, qui doivent être la base de l'adresse en réponse au discours de l'administrateur, a dit qu'il était certain que la chambre d'une voix unanime adopterait ces résolutions, et que ce ne serait pas la seule mesure qu'elle adopterait ainsi. Le Col. P. félicitait la chambre, et le pays sur la nomination au poste élevé où allait être placé un homme aussi distingué que lord Cathcart. Un homme dont le nom est inscrit dans les pages de l'histoire, par les services de ses ancêtres, et par les siens ; qui est non seulement capable de gouverner comme un militaire, mais aussi d'être à la tête des affaires avec une administration responsable, le seul gouvernement (dans l'opinion de l'hon. membre) sous lequel un peuple puisse prospérer, Lord Cathcart a été à bonne école, ajoutait le Col. Prince, pour se former dans l'art de gouverner. Il a été à l'école du Duc de Wellington, ce grand homme d'état qui a administré les affaires en Angleterre dans les temps les plus importants, etc., etc. Après avoir longtemps discouru sur les avantages d'un gouverneur militaire la fermeté, la décision, qu'ils déploient ; le brave colonel a passé à l'éloge de l'homme qu'il avait condamné autrefois, lord Metcalfe. Il a parcouru les différentes phases de l'existence du noble lord, qui fut le *meilleur* administrateur du gouvernement que nous ayons eu (au moins dans l'opinion du col.)

Les Indes Orientales, les Indes Occidentales, l'Angleterre et toutes les nations ont admiré lord Metcalfe. Pouvons-nous hésiter, nous qui avons apprécié tout son mérite ? (Voilà la logique du col. Prince). Quelle a été sa conduite parmi nous, continua l'orateur ? a-t-il refusé la charité à qui que ce fut ? n'a-t-il pas rempli son devoir avec zèle, avec conscience et au meilleur de sa connaissance et de ses talents ? Enfin, fut-il jamais un meilleur gouverneur et un plus honnête homme ? Il fait voter unanimement cette partie des résolutions. De là le col. P. est passé à la milice de la province et à la nécessité de la réorganiser. Il s'est étendu sur la loyauté, l'attachement des canadiens aux institutions monarchiques et au gouvernement anglais et il a dit que dans le cas d'une guerre, les canadiens se battraient comme auparavant pour leur souveraine et pour le pays. Le col. ne croit pas à la guerre, elle est immorale et la civilisation est trop avancée pour cela, etc. La liste civile a été ensuite l'objet des remarques de l'orateur. Il a dit qu'il n'y avait pas de difficultés à arranger cette partie de nos affaires, et que sur l'adoption d'une humble adresse par cette chambre à la reine, un changement serait fait dans l'acte d'union à ce sujet. Le col. P. s'est ensuite prononcé fortement en faveur des améliorations de tous genres ; chemins, canaux, railroads, corporations ; il s'est déclaré le soutien du système de taxation ; personne n'a-t-il dit, ne doit craindre les taxes ; c'est ridicule (*it is nonsense*), de croire qu'on peut faire quelque bien sans les taxes. Aucun pays n'a prospéré sans taxes, et le ministre qui les craint n'est pas digne de sa place. (A ces mots, M. Tachereau fit une grimace, tout à fait significative).

L'incendie de Québec continua le col. P. fait le sujet d'un paragraphe, et personne plus que moi sympathise pour les souffrances de mes frères ; le peuple anglais à sympathisé d'une manière chaleureuse et vive et la chambre n'aura qu'une voix là-dessus. Ensuite le col. P. a fait allusion à la nouvelle mesure de sir Robert Peel sur les céréales et a dit que s'il y avait un mal pour le pays, ce ne serait qu'un mal passager ; que le Canada avait des moyens et des ressources suffisantes pour se passer de la protection de ces lois. Enfin, après avoir recommandé au cabinet d'encourager les entreprises qui tendent à développer les ressources de la province. l'Orateur conclut en soumettant à la chambre les résolutions suivantes :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement pour remercier Son Excellence de la gracieuse harangue qu'elle a prononcée du trône, à l'ouverture de la présente session, et pour assurer Son Excellence,—

Que cette chambre félicite sincèrement Son Excellence de ce qu'elle a pris les rênes de l'administration de cette province en qualité d'Administrateur, et sur la détermination de Sa Majesté de nommer Son Excellence pour être son représentant futur dans cette province.

Que cette chambre se joint à Son Excellence pour exprimer de sincères regrets sur la cause pénible qui a forcé son digne prédécesseur à abandonner un poste aussi élevé dont il a rempli les devoirs avec un zèle et une habileté qui lui ont valu *en toute occasion* la haute approbation de Sa Souveraine, ainsi que le respect et la reconnaissance du peuple au gouvernement duquel il a présidé, comme son représentant.

Que cette chambre recevra avec reconnaissance les gracieuses réponses de Sa Majesté, aux diverses adresses adoptées dans la dernière session.

Que cette chambre s'empressera de porter son attention sur l'état de la Loi de Milice dont la réorganisation, ainsi que nous en sommes informés par Son Excellence, est devenue plus nécessaire, en conséquence des négociations qui sont depuis quelque temps pendantes entre le Gouvernement Imperial et celui des Etats-Unis d'Amérique.

Que cette chambre assure Son Excellence que Sa Majesté peut avoir la plus ferme confiance que la loyauté et le patriotisme de toutes les classes de sujets de Sa Majesté en Canada, brilleront avec le même éclat que par le passé, si leurs services sont requis pour aider à la défense de leur pays ; et que cette chambre est convaincue qu'un système uniforme et bien coordonné est nécessaire pour diriger efficacement les efforts les plus zélés.

Que cette chambre accepte avec reconnaissance l'assurance de Votre Excellence, que tout en se reposant sur le franc et loyal attachement du peuple Canadien pour la défense de cette Province et le maintien de la connexion Britannique, Sa Majesté sera toujours prête, à l'exemple de ses prédécesseurs, à pourvoir à la sûreté de ses domaines dans l'Amérique Septentrionale, avec toute la promptitude et l'énergie qui correspondent à la puissance et aux ressources de l'Empire.

Que le sujet de la Liste Civile qui a déjà été soumis à la considération de la chambre par votre prédécesseur, devra nécessairement attirer son attention, dans le but d'adopter des dispositions qui soient de nature à permettre à Sa Majesté de réaliser ses vœux, en recommandant au Gouvernement Impérial les changements désirés à l'Acte de Ré-union.

Que cette chambre prendra de suite en considération les comptes financiers de la province pour l'année dernière, et les estimations pour le service de l'année courante.

Que la nécessité de pourvoir aux moyens de continuer et achever les améliorations publiques entreprises avec la sanction du parlement, sera un des objets des délibérations de cette chambre.

Que cette chambre a appris avec plaisir que le revenu de l'année dernière n'est pas resté en arrière des espérances que l'on s'était formées du montant qu'il devrait rapporter ; et que cette chambre assure Son Excellence de sa bonne volonté pour pourvoir aux dépenses du service public, en ayant toujours égard aux intérêts du peuple.

Que cette chambre déplore vivement que l'ancienne cité de Québec ait été frappée de calamites sans exemple, par des incendies qui en ont réduit les bâtisses en cendre, et assure Son Excellence de la disposition où elle est de concourir à toutes les mesures indispensables adoptées par le prédécesseur de Son Excellence, par suite de ces calamités.

Que cette chambre ne saurait trop reconnaître jusqu'à quel point l'affreuse calamité dont il a plu à la Divine Province d'affiger les citoyens de Québec, a excité la sympathie et la bienveillance de différentes parties de l'Empire Britannique, sentimens qui se sont traduits en secours réels ; qui trop apprécier la noble générosité dont on a fait preuve, et qui a démontré jusquel point le peuple de la Grande-Bretagne considère les habitans du Canada comme des frères et des co-sujets du même puissant Empire ; et elle sera heureuse de s'occuper de toutes les autres mesures qu'il sera convenable d'adopter pour le rétablissement de ce qui a ainsi été détruit.

Que cette chambre n'est pas indifférente aux nouvelles reçues de la mère-patrie, relativement aux modifications importantes proposées dans le système commercial de la Grande-Bretagne ; elle se réjouit d'apprendre que Son Excellence avait déjà pris occasion de soumettre, avant l'arrivée de ces nouvelles, à la considération du gouvernement de Sa Majesté, l'effet que tout changement projeté pourrait avoir sur les intérêts du Canada, et elle espère sincèrement que lorsque ce projet sera pleinement développé, l'on trouvera que les réclamations de ce pays pour une juste mesure de protection, n'ont pas été méconnues.

Que cette chambre, sur ce point, comme sur les divers sujets affectant la prospérité du Canada, qui pourront être soumis à ses délibérations, accepte avec reconnaissance l'offre de la coopération de Son Excellence ; et espère avec confiance que sous la direction d'une sage providence, il sera adopté une ligne de conduite propre à promouvoir les meilleurs intérêts, et à favoriser la prospérité croissante de cette colonie qui avance si rapidement dans la voie du progrès.

M. DeBleury se leva après le col. Prince, pour seconder la motion et appuyer les résolutions. M. DeB. dit qu'il ne disait rien sur le merite de la question, mais qu'il se réservait pour une autre circonstance.

L'orateur lut alors la motion, mais M. J. Johnson demanda au col. Prince s'il voulait retrancher le paragraphe ayant rapport à la nomination de lord catheart ; que lui M. Johnston n'aimait pas les gouverneurs militaires ; que s'il s'en allait au Texas ou à l'Orégon il aimerait assez cela ; mais que lord Catheart ne connaissait rien de nos intérets agricoles et autres, M. Johnston finit par dire au col. Prince que s'il ne consentait pas à retrancher ce paragraphe il amènerait un amendement, mais ayant en vain cherché de tous côtés quelqu'un pour seconder sa motion il fut obligé de s'asseoir.

M. Baldwin se leve et dit qu'il regrette d'être dans la nécessité de proposer un amendement, il aimait mieux s'en tenir à quelques remarques sans diviser la chambre sur un amendement, surtout à l'occasion de l'arrivée d'un nouveau gouverneur ; mais malheureusement il est dans ces résolutions un paragraphe qui contient des sentiments auxquels lui-même et ses amis ne peuvent souscrire, et qu'ils ne pouvait sans être inconséquents avec eux-mêmes permettre de passer sans prendre le sens de cette chambre, et la division des voix.

M. B. dit qu'il avait toujours du respect pour ceux qui sont placé au poste élévé de gouverneur et qu'il était prêt à leur rendre ces sentiments de courtoisie qui leur sont dus, comme à une branche de la législature ; mais les difficultés qu'il y avait eu avec l'ex-gouverneur Lord Metcalfe étaient telles qu'il ne put consentir à la passation du 2d. paragraphe sans offrir un amendement. "Il propose donc de retrancher le 3e paragraphe et d'ajouter au second à la place "Et cette chambre concoure avec son Excellence dans l'expression d'un semblable regret de la cause lamentable qui a éloigné le successeur de son Excellence du poste élevé qu'il occupait."

M. Baldwin a continué en disant qu'il croyait, que, quant au second paragraphe, l'homme distingué qui se trouve aujourd'hui à la tête du gouvernement, n'administrerait que suivant ces principes qui seuls peuvent conduire à bien cette colonie. Si lord Carthcart est étranger aux principes constitutionnels, il s'instruira dans ces principes. Que l'allusion qu'on venait de faire de l'expérience qu'avait acquise Lord Metcalfe, aux Indes, n'était pas heureuse, car ce n'est pas une fameuse école.

Quand à la loyauté Canadienne, elle est passée en proverbe. Il ne faut pas en douter, M. B., a traité la question de la liste civile du rappel du Corn-Laws, avec cette grande éloquence qu'on lui connait, il a témoigné de vives sympathies pour les infortunes de Québec, et a conclu son beau discours en disant qu'il était prêt à donner son appui à un administration qui serait forte et respectable *et qui travaillerait avec énergie au bonheur* et à l'avancement de cette colonie. Mais que le cabinet actuel avait un bien pauvre programme à offrir au pays. Il faut un meilleur système de municipalités et de judicature dans le Haut-Canada. Il n'en est pas fait mention dans le discours. Il y a encore la question de l'*université*, qui demande une prompte solution. Tout le monde se rappelle de l'époque où l'hon. M. Draper est descendu du Conseil Législatif pour faire passer cette fameuse mesure de l'Université, et de la condition *sine qua non*, de la passation de cette mesure : *we shall stand or fall by it.* On sait comment on a abandonné le projet de loi après la seconde lecture ! N'a-t-on pas droit de se plaindre ? Ne doit-on pas signaler ces omissions dans le discours du gouverneur ?

L'honb. membre propose l'amendement ci-dessus qui est secondé par M. Aylwin.

POUR : MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boutillier, Cameron, Cauchon, Chabot, Chauveau, Desaunier, De Witt, Drummond, Franchère, Guillet, La Fontaine, Lantier, Laurin, Le Moine, Leslie, Macdonald. (*Glengary.*) Macdonell, (*Stormont.*) Méthot, Morin, Nelson, Price, Rousseau, Taché.—27.

CONTRE : Boulton, Brooks, Cayley, Chalmers, Christie, Colvile, Cummings, Daly, DE BLEURY, Draper, Duggan, Ermatinger, Gowan, Hale, Hall, Jessup, Johnston, Macdonald, (*Cornwall.*) Macdonald (*Kingston.*) Macdonell (*Dundas.*) Meyers, Moffatt, PAPINEAU, Petrie, Prince, Riddell, Robinson, Roblin, Scott, Seymour, Sherwood (*Brockville.*) Sherwood (*Toronto.*) Smith (*Frontenac,*) Smith (*Missisquoi.*) Smith (*Wentworth.*) Stewart (*Bytown.*) Stewart (*Prescott,*) TASCHEREAU, VIGER, Watts, Webster, Williams, Woods.—43.

ABSENTS : Bertrand, Dickson, Foster, Jobin, Lacoste, Laterrière, Le Boutillier, McConnell, Merritt, Monro, Murney, Powell, Thompson. —13.

Le temps et l'espace ne nous permettent pas de continuer aujourd'hui la suite de l'analyse des discours et de la discussion sur l'Adresse. Les débats se prolongèrent bien avant dans la nuit. Les membres qui y prirent une part active furent MM. Aylwin, Viger, Cauchon, Cameron, Gowan, Robinson, Chauveau, McDonald de *Dundas*, Nelson, Price. Nous pourrons dans notre prochaine feuille, continuer la discussion et surtout donner les remarquables discours de MM. Aylwin, Cameron, Chauveau et Cauchon.

Le jeune et savant représentant du Comté de Québec, mérite assurément une mention spéciale ; c'est lui que la jeune génération doit reconnaître comme l'organe du jeune Canada. Son discours d'hier a excité l'étonnement et l'admiration tout à la fois, il a fait naître ces pensées et ces émotions qui vibrent dans l'ame des Canadiens. On a pu reconnaître dans sa parole élevée et digne, dans sa pensée grande et forte, dans ses vues larges l'excellent et spirituel correspondant du *Courrier des Etats-Unis*. Honneur ! au jeune représentant du Comté de Québec, dont la noble voix a protesté avec énergie contre un système faux et pervers, un assemblage d'incapacités et de *défaillances*, une administration qui tombera de faiblesse, d'un jour à l'autre, les mains pleines de pouvoirs et de majorités parlementaires.

La discussion finie la division fut comme sur l'amendement de M. Baldwin.

Pour les résolutions. . . . . 43.
Contre . . . . . 27.
Absents. . . . . 13.
Orateur. . . . . 1.

CONSEIL LEGISLATIF.

SÉANCE DU 23 MARS.

Dans le conseil législatif, la réponse à l'adresse fut présentée par l'hon. John Nelson secondée par l'hon. B. Joliette ; Elle n'est que l'écho du discours du gouverneur ; deux hon. conseillers ont proposé des amendements à cette réponse, MM. Morris et De Boucherville, qui se sont exprimés avec énergie contre l'administration de lord Metcalfe ; l'hon. M. Massue a aussi mentionné que lord Metcalfe n'a pas gagné la patitude du peuple du canada.

Les résolutions ont passé ensuite *seriatim.*

ARRIVÉE DE L'HIBERNIA.

Nouvelles d'Europe.
Jusqu'au 4 Mars.

Le steamer *Hibernia* est arrivé à Boston le 19. Les nouvelles apportées d'Europe sont de la plus haute importance. Le grand projet financier de sir Robert Peel a passé sa première lecture dans la chambre des Communes le 28 février avec une majorité de 97 ; et quoiqu'on s'attendent à beaucoup d'opposition et même à quelques modifications dans la chambre des Lords, cependant on espère que cette chambre se rendra aux vœux de la majorité de la nation. Tout les talents parlementaires, ont été déployés en cette circonstance solennelle. Le discours de sir Robert Peel a duré 3 heures, les journaux en font les plus grands éloges, les autres orateurs du côté de la liberté du commerce ont été lord John Russell, sir James Graham, lord Morpeth, M. Cobden, M. Bright, sir George Clarke, M. Villiers, M. Goulbourne, et M. Sidney Herbert, M. D. Israëli a été le grand cheval de bataille des partisans de la PROTECTION.

Nos lecteurs trouveront dans nos colonnes de ce jour quelques extraits sur les principaux événements du dernier mois en Europe et surtout le rapport officiel de la fameuse bataille que les Anglais viennent de livrer aux Sikhs dans les Indes etc. etc.

Nous annonçons à nos lecteurs que cette malle nous a apporté une riche moisson de nouveautés littéraires dont nous publierons une longue liste dans un de nos prochains numéros.

PARLEMENT ANGLAIS.

27 Février.

La discussion continue, à la chambre des communes, au sujet du bill commercial et financier de sir Robert Peel, mais elle n'a plus d'intérêt. On a entendu, à la séance du 23, une foule d'orateurs pour et contre le bill ; mais on ne saurait attacher de l'importance à aucun de leurs discours. Une seule chose peut offrir désormais de l'intérêt, c'est le vote. On pensait à Londres qu'il aurait lieu aujourd'hui, 27.

Il serait difficile de le pressentir pour ce qui se passe en dehors du parlement. Ainsi lord Lincoln, secrétaire-général de l'Irlande, vient d'échouer aux élections dans le district-sud du comté de Nottingham. C'est son concurrent, M. Hildyard, protectionniste, qui l'a emporté à une assez forte majorité. Il en résulte que trois membres de l'administration actuelle, lord Lincoln, M. Gladstone, secrétaire-d'état des colonies, et le capitaine Rous, lord de l'amirauté, restent sans siége dans le parlement ; ce qui porte le *Standard* à conseiller à son ancien patron, sir Robert Peel, d'opérer une prudente retraite. Mais ce ministre, on le sait, ne se laisse pas déconcerter par de tels échecs.

A la séance du 23, M. O'Connell a adressé au premier ministre de graves interpellations. Il lui a demandé si le gouvernement était enfin décidé à rendre justice à l'Irlande en la plaçant sur un pied de parfaite égalité avec l'Angleterre ; s'il songeait à établir la franchise électorale sur les mêmes bases pour les deux pays ; s'il voulait donner à l'Irlande un nombre de représentans (relativement à sa population) égal à celui de l'Angleterre ; si les corporations municipales seraient appelées à jouir dans les deux pays des mêmes droits et privilèges ; enfin s'il ne serait pas présenté un bill accordant des compensations aux tenanciers irlandais pour les améliorations faites sur leurs terres pendant leur occupation, lorsqu'ils les quittent avant d'en avoir joui.

Sir Robert Peel a répondu que le gouvernement soumettrait au parlement plusieurs projets de loi intéressant l'Irlande, entre autres des bills sur chacune des questions solevées par M. O'Connell ; mais ce ne sera qu'après le vote des séformes commerciales qui se discutent en ce moment.

Le ministre a-t-il fait aux interpellation de M. O'Connell une réponse satisfaisente ? Oui, si nous en jugeons par le résumé incomplet que que nous avons sous les yeux. Il semblerait, en effet, que l'agitation du rappel a triomphé du mauvais vouloir de l'Angleterre, car ce résumé fait dire à sir Robert Peel :

" Il est certaine que l'Irlance a droit à une franchise électorale aussi étendue que celle de l'Angleterre, dans la proportion de ses habitans et de ses ressource."

De là, nécessairement, une promesse qui aurait été formelle, à en juger par la colère des tories ; le *Standard*, organe des plus modérés, s'exprime ainsi :

" Sir Roberi Peel a annoncé à M. O'Connell qu'il était sur le point d'introduiré plusieurs mesures relatives à l'Irlande et conçues de manière à donner *pleine satisfaction à ce gentleman.* Tel est le prix des votes des repealers. Sir Robert Peel n'a pas encore dit qu'il eût changé d'opinion touchant le rappel de l'union entre l'Angleterre et l'Irlande, mais patience ! ce sera pour la session prochaine ! . . . ."

Lord John Russell, qui ne s'est pas fait illusion sur les déclarations du ministre, lui a tendu un piége, en demandant si les mesures de justice envers l'Irlande seraient soumises aux communes avant un bill *d'un esprit bien différent* qui occupait l'autre chambre. Sir Robert Peel a éludé la question.

Ce bill, qui a pour objet la pacification de l'Irlande par des mesures d'énergique répression, a reçu de la pairie anglaise un très-favorable accueil. La seconde lecture en a été autorisée à l'unanimité.

28 février,

La mesure relative aux céréales est adoptée à la majorité de 97 voix.

Pour. 337
Contre. 240